



Date de dépôt : 11 août 2023

Rapport

de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier :

- a) PL 13294-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2022**
- b) PL 13295-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2022**

Rapport de Jean-Pierre Tombola (page 4)

Projet de loi (13294-A)

approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2022

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 33, alinéa 2, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 ;
vu l'article 20, alinéa 2, du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2022 ;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 23 mars 2023,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève (SIG) comprennent :

- a) un compte de résultat consolidé ;
- b) un état du résultat global consolidé ;
- c) un bilan consolidé ;
- d) un tableau des flux de trésorerie consolidés ;
- e) un état des mouvements des capitaux propres consolidés ;
- f) des notes détaillant les principes comptables, les différents postes du bilan, du compte de résultat et les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers consolidés pour l'année 2022 sont approuvés.

Projet de loi (13295-A)

approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2022

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 ;
vu le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2022 ;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 23 mars 2023,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2022 est approuvé.

Rapport de Jean-Pierre Tombola

La commission de l'énergie et des Services industriels de Genève a examiné lors de sa séance du 2 juin 2023 les projets de lois PL 13294 et PL 13295 concernant les états financiers consolidés et le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2022, sous la présidence de M. Alberto Velasco.

Introduction

Les deux projets de lois étudiées par la commission se réfèrent au rapport de gestion et aux comptes consolidés des SIG pour l'année 2022. A cet effet, la commission a auditionné M. Michel Balestra, président du conseil d'administration, M. Christian Brunier, directeur général, et M^{me} Céline Gauderlot, directrice exécutive finances – des SIG, qui ont répondu aux questions des députés. Le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M^{me} Lara Tomacelli, qu'elle en soit remerciée.

Résumé

Le présent rapport ne reprend pas l'intégralité des échanges, seuls les points saillants des activités des SIG en 2022 ont été reportés. Les informations détaillées peuvent être trouvées dans l'audition des SIG ci-dessous protocolée et dans les deux rapports complets annexés aux projets de lois susmentionnés.

Evénements marquants

- L'année 2022 a été marquée par une crise énergétique majeure qui a provoqué des tensions importantes et une volatilité inédite sur les marchés de l'électricité et du gaz.
- Les SIG ont ainsi subvenu aux besoins de la population pour un total de 2,5 TWh d'électricité et 2,5 TWh de gaz.
- Compte tenu de l'évolution des marchés, les SIG ont été contraints d'augmenter leurs tarifs, mais ils l'ont fait de façon responsable.

Rapport de gestion

- Les comptes de gestion présentent un résultat d'exploitation de 215 millions de francs en 2022.
- Le résultat de gestion s'élève quant à lui à 28 millions de francs en 2022.

- Il y a une très forte hausse des achats d'énergies d'environ 100 millions de francs.
- Le chiffre d'affaires a connu une évolution moins importante que les achats d'énergies.
- Ainsi, la variation nette des produits et des achats d'énergies (–18 millions de francs par rapport à 2021 et –15 millions par rapport au budget) explique principalement l'évolution à la baisse des résultats d'exploitation et de gestion, puisqu'en parallèle les charges considérées de façon globale sont restées constantes.
- Les redevances et incitations versées par les SIG sont restées stables (soit une rémunération totale des propriétaires de 72 millions).

Sur l'aspect des charges d'exploitation, ces dernières ont été supérieures à 2021 et au budget de respectivement 2% et 3%.

- L'augmentation provient des « autres charges d'exploitation », principalement en raison de l'évolution du volume d'activité et de l'envolée des prix de certaines matières premières.
- Malgré la crise, les SIG ont continué d'investir de façon importante dans le canton, puisqu'en 2022, les montants investis s'élèvent à 212 millions de francs.
- Dans cet esprit, les SIG ont dédié, en 2022, un montant de 86 millions au renouvellement et à l'extension des réseaux et ouvrages existants afin d'en maintenir la fiabilité et la sécurité.
- Les SIG ont également accru leur engagement pour la transition écologique en investissant près de 90 millions de francs dans les énergies renouvelables, dont 83 millions pour les réseaux thermiques structurants (GeniLac et GeniTerre).

Comptes consolidés

- Sur l'aspect des comptes consolidés, les SIG notent une baisse du résultat d'exploitation. Le résultat net consolidé est en revanche en croissance. La consolidation indirecte des résultats d'Alpiq est plus favorable en 2022.
- Au niveau du bilan consolidé, les actifs non courants sont en légère augmentation, démontrant que les SIG investissent plus qu'ils n'amortissent, ce qui est gage d'engagement par rapport à un plan d'investissement ambitieux.
- Les capitaux propres ont augmenté d'environ 500 millions de francs entre 2021 et 2022.

- Concernant les flux de trésorerie et l'évolution de la dette des SIG, sur les 234 millions de francs générés par les activités des SIG, 212 millions ont été utilisés pour investir, la partie restante étant destinée à honorer les activités de financement.
- Un nouvel emprunt de 70 millions de francs a dû être réalisé ; celui-ci fait partie de l'enveloppe de 500 millions de francs adoptée par le Conseil d'Etat pour la période 2022-2026. La dette nette est restée globalement stable (413 millions contre 409 millions en 2021), après avoir connu une forte diminution depuis 2014 (de 1 milliard à environ 400 millions).
- En 2022, 19 millions de francs ont été investis dans éco21 qui apprend à consommer moins et mieux et qui permet par conséquent de réduire les factures des clients. Il a été noté un léger retard du canton quant à l'utilisation de l'énergie solaire, mais ceci est en train d'être amélioré. La commission a noté la volonté des SIG d'utiliser l'économie locale, notamment GeniLac.
- Les SIG souhaitent avant tout être performants. Les SIG bénéficient du monopole de l'électricité sur le canton de Genève, ce qui nécessite l'excellence.
- Le bilan est solide et les résultats d'exploitation sont satisfaisants. Il a été confirmé la culture exemplaire de l'entreprise et son ambition pour la transition écologique.

La commission remercie les SIG pour leur présentation, leurs explications, leurs prestations et leur maîtrise de leurs charges et des coûts du personnel ainsi que leurs performances.

Travaux de la commission

Audition des SIG

- **M. Michel Balestra, président du conseil d'administration**
- **M. Christian Brunier, directeur général**
- **M^{me} Céline Gauderlot, directrice exécutive finances**

Contexte

M^{me} Gauderlot rappelle que l'année 2022 a été marquée par une crise énergétique majeure qui a encore des effets aujourd'hui. Celle-ci a provoqué des tensions importantes et une volatilité inédite sur les marchés de l'électricité et du gaz ; le pic est survenu en août 2022 avec des prix de 1000 euros le MWh pour l'électricité et 300 euros le MWh pour le gaz. L'inflation a aussi fait son retour, et les taux d'intérêt tant courts que longs ont connu une forte hausse.

L'année 2022 a enfin été marquée par un effet climatique important : la clémence des hivers aux bornes de 2022 a entraîné une baisse des volumes de gaz de près de 10% et de ceux de la chaleur thermique de près de 20%.

Malgré ces événements marquants, les SIG ont su globalement maîtriser la situation et ont continué d'assurer les prestations essentielles à la population et aux entreprises genevoises.

Les SIG ont ainsi subvenu aux besoins de la population pour un total de 2,5 TWh d'électricité et 2,5 TWh de gaz. Une partie de l'électricité (environ 0,7 TWh) est produite directement par les SIG grâce à leurs propres barrages. Les SIG achètent prudemment le reste sur le marché en accord avec leur politique de gestion des risques.

Compte tenu de l'évolution des marchés, les SIG ont été contraints d'augmenter leurs tarifs, mais ils l'ont fait de façon responsable : hausse du gaz après le début de la saison chaude (1^{er} mai 2022) et report de celle de l'électricité au 1^{er} janvier 2023.

Rapport de gestion

Les comptes de gestion présentent un résultat d'exploitation de 215 millions de francs en 2022, soit inférieur de 16 millions par rapport à 2021 et de 20 millions par rapport au budget. Le résultat de gestion s'élève quant à lui à 28 millions de francs en 2022, comparé à 43 millions en 2021 ainsi que dans le budget.

Cette baisse des résultats est due à la crise énergétique qui a entraîné une très forte hausse des achats d'énergies. En 2022, les SIG ont acheté pour 352 millions de francs d'énergies, alors qu'ils avaient dépensé 250 millions en 2021 pour ce même poste, soit une hausse d'environ 100 millions. Ce même écart se retrouve par rapport au budget dont il est rappelé qu'il a été établi en juin 2021, avant que les éléments géopolitiques de la problématique en Ukraine ne soient bien connus. Ces hausses expliquent que les SIG essaient de s'approvisionner par leurs propres moyens ou au moins de faire appel à des producteurs suisses pour avoir une sécurité et une volatilité plus mesurée. M^{me} Gauderlot explique que Swissgrid a également augmenté ses tarifs de près de 20% en 2022, en lien avec l'augmentation importante du prix de l'électricité sur le marché. Elle observe que le chiffre d'affaires a connu une évolution moins importante que les achats d'énergies. Bien qu'il représente toujours environ 1 milliard de francs, le chiffre d'affaires n'a augmenté que de 83 millions par rapport à 2021 et de 85 millions par rapport au budget. La croissance a principalement concerné les ventes d'électricité pour les contrats en offres de marché, sur lesquels les SIG vendent en miroir de ce qu'ils

achètent. Les produits de l'activité thermique ont également crû de 20% entre 2021 et 2022. Elle note enfin que le chiffre d'affaires de la partie réseau est resté globalement constant et en ligne avec le budget.

Ainsi, la variation nette des produits et des achats d'énergies (-18 millions par rapport à 2021 et -15 millions par rapport au budget) explique principalement l'évolution à la baisse des résultats d'exploitation et de gestion, puisqu'en parallèle les charges, considérées de façon globale, sont restées constantes.

Les redevances et incitations versées par SIG sont restées stables à un niveau de 75 millions de francs. Sur ce montant, 55 millions ont été versés aux propriétaires des SIG, principalement en lien avec l'utilisation du domaine public. Ce montant vient s'ajouter à la part de résultat qui leur est attribuée et aux intérêts sur le capital de dotation (soit une rémunération totale des propriétaires de 72 millions).

Sur l'aspect des charges d'exploitation, ces dernières ont été supérieures à 2021 et au budget de respectivement 2% et 3%. M^{me} Gauderlot précise que cette augmentation n'est pas due aux charges de personnel qui s'élèvent à 267 millions de francs en 2022 contre 271 millions en 2021 (budget de 270 millions). Elle note que l'année 2022 a commencé avec 1620 ETP et fini avec 1619. Elle relève que l'augmentation provient des « autres charges d'exploitation », principalement en raison de l'évolution du volume d'activité et de l'envolée des prix de certaines matières premières.

Malgré la crise, les SIG ont continué d'investir de façon importante dans le canton. En 2022, les montants investis s'élèvent à 212 millions de francs, soit un niveau quasiment identique à 2021. Il y a, en revanche, un retrait par rapport au budget à cause de retards sur certains projets.

En 2022, les SIG ont dédié un montant de 86 millions de francs au renouvellement et à l'extension des réseaux et ouvrages existants afin d'en maintenir la fiabilité et la sécurité. Ce sont notamment 40 millions de francs qui ont été engagés pour la distribution de l'électricité et 32 millions sur les eaux. Les SIG ont également accru leur engagement pour la transition écologique en investissant près de 90 millions de francs dans les énergies renouvelables, dont 83 millions pour les réseaux thermiques structurants (GeniLac et GeniTerre). Le reste des investissements dans les énergies renouvelables ont concerné les activités solaire et hydraulique. 10 millions de francs ont également été consacrés à la poursuite de la construction de la future usine de traitement et valorisation des déchets (Cheneviers IV) ; celle-ci s'occupera des déchets du canton, mais aussi de fournir une partie de la chaleur pour les réseaux thermiques structurants.

Comptes consolidés

Sur l'aspect des comptes consolidés, M^{me} Gauderlot note une baisse du résultat d'exploitation, reflétant la baisse du résultat de gestion, à laquelle s'ajoute la baisse des résultats des participations SFMCP et Cadiom.

Le résultat net consolidé est en revanche en croissance. Elle l'explique notamment par les moindres dépréciations temporaires d'actifs comptabilisées en 2022, en comparaison de 2021. Elle évoque aussi l'effet de la consolidation indirecte des résultats d'Alpiq plus favorables en 2022.

Au niveau du bilan consolidé, les actifs non courants sont en légère augmentation, démontrant que les SIG investissent plus qu'ils n'amortissent, ce qui est gage d'engagement par rapport à un plan d'investissement ambitieux. Elle fait aussi remarquer que les capitaux propres ont augmenté d'environ 500 millions de francs entre 2021 et 2022, principalement sous l'effet de la variation des hypothèses utilisées dans le calcul des engagements de retraite (augmentation du taux d'actualisation en lien avec la hausse des taux d'intérêt sur les marchés).

M^{me} Gauderlot présente les flux de trésorerie et l'évolution de la dette des SIG. Elle note que sur les 234 millions de francs générés par les activités des SIG, 212 millions ont été utilisés pour investir, la partie restante étant destinée à honorer les activités de financement (remboursement d'emprunts et paiement des intérêts). Elle informe qu'un nouvel emprunt de 70 millions de francs a dû être réalisé ; celui-ci fait partie de l'enveloppe de 500 millions adoptée par le Conseil d'Etat pour la période 2022-2026. La dette nette est restée globalement stable (413 millions contre 409 millions en 2021), après avoir connu une forte diminution depuis 2014 (de 1 milliard à environ 400 millions).

En résumé, les SIG ont des capitaux propres solides, une dette diminuée et maîtrisée et un ratio d'endettement performant. Les SIG sont donc en bonne position pour réaliser le plan d'investissements à venir.

M. Brunier rappelle que l'une des priorités du canton est de diminuer l'impact carbone du canton. Il se réjouit que le parlement soit unanime concernant les questions d'urgence climatique et souligne le rôle prépondérant des SIG dans ce processus. Il rappelle que l'OFEN a indiqué qu'il était possible de diminuer de 43% sa consommation d'énergie sans en impacter le confort. Il tient à souligner le programme important mis en place par le canton de Genève pour diminuer sa consommation d'énergie. Il rappelle les 19 millions de francs investis dans éco21 qui apprend à consommer moins et mieux et qui permet par conséquent de réduire les factures des clients. Il note un léger retard du canton quant à l'utilisation de l'énergie solaire, mais il explique que ceci est

en train d'être amélioré. Il souligne la volonté des SIG d'utiliser l'économie locale et évoque notamment GeniLac.

De plus, il explique que les SIG souhaitent avant tout être performants. Les SIG bénéficient du monopole de l'électricité sur le canton de Genève, ce qui nécessite l'excellence. Pour ce faire, l'entreprise a créé une culture du travail atypique. Il relève notamment qu'il n'y a plus d'horaire fixe et que le télétravail est présent depuis bien avant la crise sanitaire. Le but est de créer de la motivation. Le système porte ses fruits puisque même les syndicats sont satisfaits. En ce qui concerne l'endettement, il note que la politique des SIG est de favoriser le désendettement lorsqu'aucun gros projet n'est en cours.

M. Balestra précise que le bilan est solide et que les résultats d'exploitation sont satisfaisants. Il confirme la culture exemplaire de l'entreprise et l'ambition pour la transition écologique. Il remercie M. Brunier et ses collaborateurs pour le travail effectué et est à disposition de la commission pour des questions.

Questions des commissaires

Un député (UDC) pose plusieurs questions. Il aimerait savoir quels sont les travaux en retard au niveau des investissements. Il se demande également quelle est la perte financière engendrée et quels sont les investissements par rapport au réseau structurant. Il pose une question sur ce qui est prévu par GeniLac sur la rive gauche. M^{me} Gauderlot répond que les travaux en retard concernent principalement l'usine de traitement et de valorisation de déchets dont la date de mise en service a dû être différée à 2029. Elle explique que cela est dû à des difficultés sur un lot majeur du projet, pour lequel un nouvel appel d'offres va devoir être relancé. Concernant la perte financière engendrée, elle répond qu'il y a, à ce jour, une part d'inconnu liée au fait de devoir relancer un appel d'offres sur un lot conséquent. Elle pense que l'impact pourra être plus clairement établi courant 2024.

En réponse à la question concernant les investissements dans les réseaux structurants, et les perspectives GeniLac sur la rive gauche, M^{me} Gauderlot précise que 56 millions de francs ont été utilisés pour GeniLac et 21 millions pour GeniTerre. Concernant la rive gauche, le déploiement de GeniLac concernera en particulier le centre, la zone HUG / Eaux-Vives ainsi que le PAV.

Un député (S) attire leur attention sur l'intérêt pour les citoyennes et les citoyens de pratiquer la natation. Il indique qu'il a entendu que les SIG n'étaient pas capables de produire l'énergie renouvelable nécessaire pour les projets qui concernent la piscine de Carouge et celle de Lancy, et M. Brunier répond que les SIG préfèrent privilégier le renouvellement en chauffage des

quartiers. La priorité est de chauffer la population. La piscine de Lancy n'est pas une priorité. Il précise notamment que tout le projet Sous-Bois n'est pas réglé. Les SIG ne veulent pas faire une priorité d'un projet sportif qui implique un risque financier et technique. Concernant la piscine de Carouge, les SIG ne se sont pas opposés au projet, ils ont juste indiqué les coûts élevés que cela impliquerait.

Concernant le développement du sport, un député (UDC) attire l'attention sur la problématique des piscines à Genève qu'il faudra chauffer afin qu'elles soient utilisées toute l'année. A la suite de quoi, M. Brunier indique que le réseau proche est prêt pour cela. Tout dépend de la volonté du canton, et les SIG suivront. Toutefois, il note que la priorité des SIG est celle de chauffer les quartiers denses.

Un député (S) déclare comprendre la position des SIG. Toutefois, il attire l'attention sur le fait que les lieux de sport ont également un impact positif sur la santé, et M. Brunier rappelle que les SIG ont participé à chauffer la pelouse du stade de Genève. M. Balestra ajoute que les SIG doivent séquencer l'évolution de leurs travaux. Il signale que les travaux qui ne produisent pas de fort rendement ne peuvent être faits sans financement spécifique.

En réponse aux différentes questions d'un député (PLR) concernant la définition des tâches d'intérêt public dans le rapport de gestion et la façon dont ces dernières se retrouvent dans les comptes, si le Conseil d'Etat décide seul ou en collaboration avec les SIG et son souhait d'obtenir la convention d'objectifs entre les SIG et le canton, M^{me} Stüchelberg signale qu'au niveau des tâches d'intérêt public, le Conseil d'Etat signe avec les entités non subventionnées, pour chaque législature, une convention d'objectifs qui fixe un équilibre. La convention reprend des notions de base et prévoit dans le domaine des SIG des objectifs au-delà des missions légales. Il s'agit de montants qui appartiennent aux SIG, mais le canton accepte qu'ils soient affectés à des tâches d'intérêt public, même si ces tâches n'ont pas ou peu de rentabilité. En complément, M. Balestra indique que les SIG sont une entreprise autonome avec un conseil d'administration. Il explique que l'Etat est celui qui demande aux SIG de faire des projets n'ayant pas ou peu de rendement, sans quoi les SIG ne les réaliseraient pas. Dès lors, M^{me} Gauderlot explique que l'enveloppe des tâches d'intérêt public pour la période 2020-2024 a été fixée à 325 millions de francs. Un tiers de ce montant est lié à des investissements et deux tiers à l'exploitation. Elle explique notamment que la partie « exploitation » concerne, par exemple, les charges engagées pour éco21, à savoir 125 millions de francs pour les 5 ans. Chaque année, ces charges se retrouvent dans les comptes d'exploitation. Concernant le tiers restant lié aux investissements, il peut s'agir de projets peu ou pas rentables

qui se traduiront dans les comptes consolidés à travers les dépréciations d'actifs. Concernant la convention d'objectifs, M^{me} Stückelberg précise que l'actuelle prend fin en 2024. Elle est disponible en ligne, mais elle peut aussi la transmettre aux commissaires. La nouvelle convention débutera en 2025 et sera, au moment venu, présentée par le département.

Concernant la question du même député (PLR) au sujet de la compétitivité ou non des prix des réseaux structurants, M. Brunier indique que la loi prévoit une proportionnalité. Il n'y a pas de notion de compétitivité en tant que telle. La proportionnalité doit en revanche s'apprécier tant au regard du prix que de la qualité de l'énergie fournie.

M^{me} Stückelberg signale que les SIG et le département travaillent en commun. La gouvernance est proposée formellement par le conseil d'administration des SIG et validée par le Conseil d'Etat.

En réponse à la question d'un député (LC) concernant l'impact de la diminution des dimensions de l'usine des Cheneviers IV sur la production d'électricité et de chaleur au regard de l'actuelle usine connectée sur le réseau CADIOM, M^{me} Gauderlot indique que l'usine Cheneviers IV est en effet dimensionnée pour traiter moins de déchets que l'usine actuelle. Mais il est attendu une performance supérieure de cette usine en termes de production de chaleur. Ainsi, non seulement il n'y aura pas d'impact pour le réseau CADIOM, mais, en outre, l'usine alimentera une partie du réseau thermique structurant GeniTerre. Concernant les moyens d'agir sur les coupes générées par Swissgrid, M. Brunier répond que les tarifs Swissgrid sont fixés selon la réglementation en vigueur et qu'ils sont surveillés par la Commission fédérale de l'électricité (l'ElCom). C'est donc en quelque sorte la Confédération helvétique qui a le contrôle des prix fixés par Swissgrid.

Concernant la question d'un député (S) au sujet des mesures pour contrer la hausse du coût de l'énergie et les mesures complémentaires qui pourraient être prises dans le cadre d'éco21 et l'impact que pourrait avoir la politique de réduction des déchets incinérables dans le cadre de l'usine des Cheneviers IV, M. Balestra explique que, lors des premières discussions au sujet de l'usine de Cheneviers IV, il était question d'une capacité de traitement de 210 000 tonnes. Après discussions avec l'Etat, ils se sont mis d'accord sur un volume de 160 000 tonnes. Il pense qu'il restera toujours suffisamment de déchets pour faire tourner Cheneviers IV, car de nouvelles technologies et matériels seront également proposés pour permettre de produire une quantité d'électricité thermique suffisante. M. Brunier conçoit qu'il n'est pas facile de passer de 210 000 tonnes à 160 000 tonnes. Il note que 30% des déchets verts sont encore dans les poubelles, et rappelle que 30 000 à 40 000 tonnes de déchets, destinés essentiellement à des cimenteries, partent de Genève pour des questions

financières. Il pense que les déchets produits à Genève doivent être également éliminés à Genève. Il explique que, si les prix sont un peu plus élevés à Genève, cela est dû au fait qu'ils n'ont pas pu bénéficier des subventions mises en place par Berne. Au sujet de l'augmentation du coût de l'énergie, il explique que les SIG tentent d'avoir un tarif globalement stable. Bien qu'il ait récemment augmenté, ils essaient de le stabiliser grâce notamment à un compte courant (le fonds de péréquation pluriannuelle) existant entre les clients et les SIG.

Suite à la question d'un député (UDC) concernant le taux de la dette maîtrisée de 70 millions de francs, M^{me} Gauderlot précise que les 70 millions correspondent au nouvel emprunt qui a été contracté à un taux de 1,5% sur 20 ans. Pour le reste de la dette, les SIG supportent encore le poids du financement passé. En effet, pour racheter l'usine des Cheneviers et les stations d'épuration, les SIG ont dû contracter dans le passé des emprunts à des taux élevés dont le refinancement est difficile en raison de la nature des contrats signés.

Un député (S) se demande si les SIG devraient communiquer publiquement sur la dépréciation de leurs actifs. Il rappelle les articles parus dans les journaux à ce sujet. Il pense que le citoyen n'a pas forcément tous les outils pour apprécier ce type d'information.

M. Balestra explique que, pour un industriel, un investissement sans rendement n'a pas de valeur. Il pense que, même si cela peut sembler peu pertinent pour l'Etat de Genève, pour les SIG, au contraire, il est important d'avoir une transparence sur les dépréciations d'actifs et, plus largement, de se conformer à un référentiel comptable international connu des investisseurs afin de pouvoir lever des fonds dans de bonnes conditions. M^{me} Stückelberg précise que, pour donner suite à une demande de la Cour des comptes, il y a depuis l'année dernière une dépréciation des comptes suivie le cas échéant d'un retraitement comptable par rapport aux normes IPSAS de l'Etat qui ne considère pas forcément de la même manière ces dépréciations. M. Brunier indique que cela permet d'être très transparent. La dépréciation invite les SIG à en expliquer la cause, il trouve cela bénéfique. Il indique que, puisque l'on se trouve en début de législature, il est disponible pour faire visiter les SIG aux commissaires.

A la suite de quoi et sans autre intervention, le président procède aux différents votes.

Vote des projets de lois (PL 13 294 et PL 13 295)***Vote du PL 13294***

Un député (Ve) travaillant aux SIG souhaite ne pas participer au vote.

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du **PL 13294** :

Mise aux voix, l'entrée en matière est acceptée par 12 oui (2 S, 1 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG, 4 PLR, 2 UDC), 0 non et 0 abstention.

L'entrée en matière du PL 13294 est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

L'article unique est adopté sans opposition.

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du **PL 13294** :

Mis aux voix, l'ensemble du PL 13294 est accepté par 12 oui (2 S, 1 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG, 4 PLR, 2 UDC), 0 non et 0 abstention.

Le PL 13294 est accepté à l'unanimité.

Vote du PL 13295***1^{er} débat***

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13295 :

Mise aux voix, l'entrée en matière est acceptée par 12 oui (2 S, 1 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG, 4 PLR, 2 UDC), 0 non et 0 abstention.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

L'article unique est adopté sans opposition.

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13295 :

Mis aux voix, le PL 13295 est adopté par 12 oui (2 S, 1 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG, 4 PLR, 2 UDC), 0 non et 0 abstention.

Le PL 13295 est accepté à l'unanimité.

Conclusion

Mesdames les députées, Messieurs les députés, eu égard aux éléments qui vous ont été présentés, l'unanimité de la commission vous recommande de voter le projet de loi approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour 2022, ainsi que le projet de loi approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2022.